

FORMULAIRE - PRÉPARATION DU CERTIFICAT DE CITOYENNETÉ CANADIENNE

Ce formulaire servira à produire le certificat de citoyenneté canadienne de la personne adoptée si elle obtient la citoyenneté canadienne.

Réservé à l'administration	
Certificat Anglais Français Numéro du certificat	
Numero du Certificat	
ID personne adoptée	Apposer l'étiquette ici
ID parent adoptif	
Où désirez-vous que le certificat de citoyenneté de la personne adoptée soit envoyé?	Important
Adresse canadienne des parents adoptifs, du tuteur légal ou du demandeur	Placer la première photo dans une petite enveloppe et envoyez-la avec ce formulaire
Bureau des visas responsable de votre région	à l'adresse indiquée ci-dessous. Placer la
Représentant autorisé	seconde photo <u>identique</u> dans une petite enveloppe et envoyez-la avec la Partie 2 de
Nom complet de la personne adoptée tel qu'indiqué sur l'ordonnance d'adoption ou sur le document de changement de nom légal.	votre demande à l'adresse indiquée sur la lettre de décision. Il ne faut pas brocher la photo sur les formulaires.
Ce nom sera celui qui apparaîtra sur le certificat de citoyenneté.	
Nom de famille	
Prénom(s)	
3 Date de naissance 4 Sexe	⁵ Taille
Date (AAAA-MM-JJ) Masculin Fémir	in cm OU pi po
6 Couleur des yeux	
7 Signature	Lieu (ville, village)
Signature du parent adoptif, du tuteur légal ou du demandeur (18 ans et plus)	
	Date (AAAA-MM-JJ)
Lieu (ville, village)	
L'enfant (14 ans et plus) doit aussi signer ce formulaire	
	Date (AAAA-MM-JJ)
Vauillas inclure as formulaire remuli dans l'envelance	

Veuillez inclure ce formulaire rempli dans l'enveloppe fournie par le Centre de traitement des demandes et l'envoyer à l'adresse suivante :

Centre de traitement des demandes - Sydney -Adoptions C.P 10030

SYDNEY N.-É., B1P 7C1, CANADA

Renseignements confidentiels - Fichier de renseignements personnels CIC PPU 050

Les renseignements fournis dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur la citoyenneté et seront utilisés pour déterminer si votre demande de citoyenneté peut être approuvée. Ces renseignements seront consignés dans le Fichier de renseignements personnels CIC PPU 050 tel qu'indiqué dans Info Source. Ils pourront être communiqués à d'autres organisations ou divulgués, sans avis ou consentement, en vertu du paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Par ailleurs, en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès à l'information, les personnes ont le droit de s'attendre à ce que leurs renseignements personnels soient protégés, d'y avoir accès et de demander que des corrections y soient apportées. Il est possible d'obtenir plus d'information à ce sujet en visitant les sites Web Infosource.gc.ca ou www.cic.gc.ca, en communiquant avec les bureaux locaux ou en se rendant dans une des bibliothèques publiques du Canada.

